Le Courrier des Opelousas.

VOL. 7. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 25 DECEMBRE, 1858. **No. 3.**

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 25 DEC., 1858.

☞ J. W. Dona est notre agent pour la Nouvelle-Orléans, autorisé à collecter les comptes d'annonces d'abonnements et autres, qui nous sont dus.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer l'Hon. CYRUS RATLIFF comme candidat pour Juge-Associé de la Cour Suprême, pour le Troisième District, sujet à la décision de la Convention Démocratique. [25 déc. 1858.

☞ Mr. JOHN E. KING, de St. Landry, est candidat indépendant à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême, pour le Troisième District. Election en Avril prochain.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer qu'une assemblée en masse du Parti Démocrate de cette Paroisse aura lieu à la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, le lundi, 3 janvier prochain, dans le but de choisir des délégués pour représenter la Paroisse St. Landry à la Convention qui aura lieu à Baton Rouge, à l'ouverture de la prochaine session de la Législature, afin de choisir un candidat pou Juge Associé de la Cour Suprême, pour ce District, en vue de l'élection d'avril prochain.

Il est considéré du devoir de tout bon démocrate d'assister à cette assemblée et d'y exposer ses opinions à ce sujet.

☞ Mardi dernier au soir, le magasin de M. Bloch de notre ville, a été défoncé, et des marchandises, pour la valeur de plusieurs centaines de piastres, en ont été volées. Il paraît que le voleur, (si un seul il y avait) a oublié son habit dans le magasin, lequel, nous espérons, suffira à la découverte de l'auteur du vol.

A ceux qui ont besoin d'esclaves, attention! —Mardi prochain, 26 esclaves créoles vont être vendus à la Vieille Grande Prairie, comme aussi une habitation et d'autres propriétés.

Jeudi, le 30, la vente d'une belle habitation sucrière aura lieu à Mountville. D'autres propriétés, terres, mulets, etc., seront également vendues.

Pour autres informations, nous référons nos lecteurs aux avis dans le journal de ce jour.

☞ Pour le Prix Courant du Marché de la Nlle-Orléans, nous référons à la partie anglaise.

☞ A une assemblée des démocrates de la Paroisse Vermillon, tenue à Abbéville, le 11 courant, la résolution suivante a été adoptée :

"*Résolu*, Que l'Hon. Albert Voorhies, juge président de la Cour du 14me District, est notre premier choix pour la charge de Juge-Associé de la Cour Suprême, et que les délégués de cette Paroisse à la Convention de Baton Rouge, sont requis de lui donner leur vote."

☞ Nous sommes autorisé à publier la correspondance suivante entre une partie des membres du Barreau de notre Paroisse et de celles avoisinantes, et M. John E. King, de notre ville, relativement à l'élection d'un Juge-Associé de la Cour Suprême.

John E. King Esqr. :
Monsieur,

Vous considérant comme éminemment capable de remplir la place de Juge-Associé de la Cour Suprême de la Louisiane, tant sous le rapport du caractère moral que sous celui de votre habileté dans les lois, nous, les soussignés, vous demandons respectueusement la permission de vous annoncer aux Electeurs du District Judiciaire, comme candidat pour succéder au juge Voorhies, en avril prochain.

En sollicitant de vous une réponse favorable aussitôt qu'il vous sera loisible de la faire,

Nous demeurons vos obéissants serviteurs,

ALCIBIADES DEBLANC,
De St. Martin.
LUCIUS J. DUPRE,
HENRY L. GARLAND,
CALEB L. SWAYZE,
ALBERT DEJEAN,
WM. H. SPENCER,
JAMES M. PORTER,
De St. Landry.
FENELON CANNON,
A. B. IRION,
H. C. EDWARDS,
W. A. STEWART,
HENDERSON TAYLOR,
S. L. TAYLOR,
J. L. GENERES,
Des Avoyelles.
ADOLPHUS OLIVIER,
J. W. WALKER,
H. C. WILSON,
T. G. WILSON,
De Ste. Marie.

Opelousas, 24 Décembre 1858.

Monsieur,

J'ai reçu, en différentes reprises, depuis le 1er Octobre passé jusqu'à ce jour, vos diverses communications m'invitant à me porter comme candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême. Les termes dans lesquels elles sont conçues étant les mêmes en substance, j'ai pris la liberté d'apposer vos signatures à la première lettre que j'ai reçue, pour la facilité de la publication. Outre ceci, d'autres demandes m'ont été adressées de différentes parties du District, bien qu'elles ne soient pas d'un caractère aussi prononcé.

Sur de telles invitations, en dehors de toute considération politique, et venant de sources aussi distinguées, je me suis déterminé à me porter comme candidat indépendant, et je vous autorise maintenant à m'annoncer comme tel.

En vous remerciant des recommandations exprimées en termes si flatteurs dont vous avez bien voulu m'honorer devant le public, je demeure respectueusement,

Votre obéissant serviteur,
JOHN E. KING.

A MM. Deblanc, Dupre, Cannon, Olivier et autres.

(*Communiqué.*)

COUP D'OEIL SUR L'HYDROTHERAPIE.

(Application de l'eau froide au traitement des malades.)

Prenant pour sujet d'étude la nouvelle méthode hydrothérapique, je me propose de la populariser et de rendre par là service aux malades atteints d'affections chroniques, jugés souvent incurables, et que l'hydrothérapie parvient généralement à guérir.

C'est une médication puissante qui, maniée par des mains habiles, est appelée à rendre de grands services; qu'on n'aille cependant pas croire qu'on puisse appliquer indistinctement à tous les malades un moyen si énergique de guérison; elle est loin d'être une panacée universelle, car il est des maladies dans lesquelles elle est impuissante, et d'autres qu'elle pourrait aggraver d'une manière funeste. Il sera question plus tard de ses indications et de ses contr'indications.

L'hydrothérapie, il faut l'avouer, est peu connue en Louisiane. Il est des localités où la nouvelle méthode n'est pas encore connue, et dans d'autres, elle inspire encore une grande répugnance aux malades, et enfin, si on se décide à essayer de ce moyen, ce n'est qu'en tremblant, et pendant les fortes chaleurs de l'été. Or, il est reconnu que l'hydrothérapie est plus efficace en hiver. Dans la saison rigoureuse, en effet, les fonctions de la peau sont diminuées, et les organes internes sont presque seuls chargés des fonctions absorbantes et sécrétantes. Or, rien n'est plus apte que l'eau froide à l'extérieur et à l'intérieur pour empêcher la peau de céder à cette tendance générale d'un retrait de l'activité vitale de la périphérie concentrée.

Mais, dira-t-on, l'impression au contact de l'eau froide doit être fort pénible : . . . il n'en est rien.—La sensation éprouvée, par les malades, est à peu près la même que l'eau soit à 0 ou à 8, et le public s'exagère singulièrement les rigueurs de l'hydrothérapie. Il a été constaté maintes fois, avec le thermomètre, que des différences de plusieurs degrés ne sont point appréciées par les malades, et la plupart d'ailleurs préfèrent l'eau la plus froide, parce qu'alors la sensation première du froid est fort courte, ne dépassant point deux secondes, et est remplacée, sous la douche même, par la sensation de bien-être que produit une réaction énergique. Des personnes réduites au dernier degré de l'amaigrissement et de la faiblesse, des personnes craignant l'eau froide jusqu'au ridicule, allaient, au bout de quelques jours, aux bains ou à la douche non seulement sans répugnance, mais encore avec plaisir. Les exagérations absurdes, les descriptions *romantiques* tracées par quelques écrivains, ont inspiré, à l'endroit de l'hydrothérapie, des craintes, des répugnances, des préjugés, qu'il serait d'autant plus important de détruire qu'ils ont une influence funeste en éloignant les malades d'une médication qu'ils considèrent comme si pénible, si redoutable. On épuise toutes les ressources de la thérapeutique, et souvent toutes celles du charlatanisme, avant de se confier à cette terrible hydrothérapie, et on ne lui offre ainsi que des maladies devenues incurables, ou tellement graves, tellement enracinées, que de longs efforts sont nécessaires pour arriver à un résultat qu'un traitement moins tardif eût obtenu en quelques semaines.

De nos jours, avec la nouvelle méthode rationelle, les applications d'eau froide ne sont jamais une cause de douleur, de sensation pénible, elles ont lieu dans des appartements convenablement chauffés pendant l'hiver en sorte qu'on peut dire *eau froide—air chaud.*

Il est encore un préjugé profondément enraciné dans l'esprit du public, c'est que les applications froides les plus pénibles sont celles qui suivent la sudation. Un peu de réflexion, les notions les plus élémentaires de la physique, et par dessus tout, l'expérience, démontrent qu'il n'en est rien. La sensation du froid n'est éprouvée par l'homme que lorsque la température de son corps est plus ou moins abaissée. Or, c'est ici l'inverse; tous les procédés mis en usage pour provoquer la sudation ont pour effet d'élever la température animale; l'eau froide ramène celle-ci à son degré primitif.

L'idée de l'application de l'eau froide au traitement des maladies remonte à la plus haute antiquité. Ce n'est pas une chimère éclose de toute pièce dans un cerveau inculte, mais semblable aux grandes innovations, aux grandes vérités en général, l'utilité pratique de l'eau eut besoin de vaincre mille obstacles, de subir mille vicissitudes, de passer de siècle en siècle, de nation en nation, pour parvenir en se développant et se perfectionnant continuellement, à son point de maturité scientifique, et se faire reconnaître généralement et irrévocablement comme telle.

Mais venons-aux modernes.

L'hydrothérapie a pris naissance en Allemagne. C'est à Priessnitz qu'elle doit son origine. Le nom de l'inventeur devint célèbre ; on accourait en foule de tous les points du globe à Græfenberg, pour s'y faire traiter par Priessnitz.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître comment Priessnitz fut conduit à la découverte de l'hydrothérapie. En 1828, il reçut, à la tête, un coup de pied de cheval qui le renversa par terre, et les roues du charriot qu'il conduisait, lui passèrent sur le corps et lui brisèrent plusieurs côtes. Les médecins jugèrent le cas grave et déclarèrent le malade estropié pour toute sa vie ; c'est alors que celui-ci eut l'idée de recourir à l'usage de l'eau froide à l'intérieur et à l'extérieur, et il y réussit si bien que la guérison la plus complète ne tarda pas à s'effectuer. Cette cure fit grand bruit et attira à son auteur les malades réputés incurables des environs. Sa guérison rendit ceux-ci enthousiastes de la nouvelle méthode et ils firent des prosélytes nombreux. C'est ainsi que prit naissance l'établissement de Græfenberg, dont la prospérité fit de rapides progrès, au point de devenir le rendez-vous des incurables du monde entier. On pourra se faire une idée d'une telle prospérité, lorsqu'on saura qu'en 1840, il y avait 1576 malades de tout pays et de tout rang.

Telle est l'origine de l'hydrothérapie moderne ou actuelle.

☞ Je traiterai à domicile, par cette méthode, les malades atteints d'affections chroniques.—Je reçois chez moi les nègres atteints également de maladies chroniques, pour lesquelles les moyens ordinaires sont insuffisants. Dr. ROBERY.

Léonville, 25 Décembre 1858.

☞ L'intérêt que nous attachons à ces publications, nous ont porté à ouvrir libéralement nos colonnes à son auteur. Nous saurions gré à ceux de nos confrères qui voudraient bien prendre notre exemple et reproduire ces mêmes articles.—*Edit.*

LE MESSAGE DU PRESIDENT.

La longueur du Message et l'exiguité de notre format ne nous permettant pas de donner en entier cet important document, nous en analysons seulement les principaux passages :

Les sujets abordés et traités par le Président son nombreux. Ils attestent que l'année politique a été laborieuse, et que les Etats-Unis voient poindre à l'horizon une foule de questions délicates qui n'occuperont et préoccuperont à coup sûr, non seulement l'administration actuelle mais les administrations futures.

La question du Kansas est le premier sujet qui tient une grande place dans le message de M. Buchanan. Heureusement elle y figure comme une question définitivement tranchée, dont le retour ne troublera plus le repos du pays. Nous n'en rappellerons pas toutes les phases que le Président a dû consigner dans son message, moins, nous l'espérons, pour le plaisir d'accumuler des phrases que pour en tirer une leçon, comme il le dit lui-même, à l'adresse du pays. On se souvient et on se souviendra longtemps de l'émotion produite du Nord au Sud, par tous les incidents survenus dans le sens du droit des Etats à leur souveraineté respective, en ce qui concerne l'esclavage. Pour applanir, en tout cas, les difficultés que pourraient soulever, dans l'avenir, tout cas analogue, le Président recommande au Congrès le passage d'un acte général où il sera stipulé que, à l'avenir, toutes les fois qu'un Territoire pourra justifier que sa population est assez nombreuse pour lui permettre d'élire un membre au Congrès, le Président devra faire procéder à un recensement, et si ce recensement est satisfaisant, le Territoire sera autorisé à établir une constitution d'Etat qui préparera son admission dans l'Union.

L'expédition de l'Utah a été l'objet d'un long exposé et de longues explications de la part du Président, embrassant l'historique des faits depuis la proclamation de Brigham Young à la date du 15 septembre, jusqu'à l'état actuel de cette campagne qui s'est terminée par la pacification du Territoire, grâce aux mesures à la fois énergiques et paternelles qui ont été prises.

En fait de questions spécialement intérieures, le Président, après avoir rappelé la crise financière de l'année dernière, après s'être élevé contre le système de crédit généralement adopté dans l'Union ; après avoir établi la balance des recettes et des dépenses du pays pour assurer les services généraux, a conclu à l'adoption d'un tarif protecteur, au double point de vue d'un accroissement des ressources budgétaires et du progrès de l'industrie nationale.

Les questions extérieures occupent une grande place dans le message du 6 décembre, 1858. Quelques-unes de ces questions sont d'une grande importance pour le présent autant que pour l'avenir, et portent un caractère très délicat.

"L'Espagne est le seul pays avec lequel M. Buchanan annonce que les Etats-Unis se trouvent sur un pied, sinon d'hostilité, du moins d'extrême délicatesse. Cuba, il faut bien le dire, est le grand sujet de ces troubles apportés dans les relations des deux nations. C'est là, à coup sûr, la portion la plus intéressante peut-être du message de M. Buchachanan. Les griefs contre l'Espagne ne sont pas récents ; ils remontent à 1844, et aucun effort tenté par les administrations antérieures n'a pu amener à ces différends un dénouement favorable. M. Buchanan ne dissimule pas que Cuba soit le point de mire de l'ambition des Etats-Unis, et le gage incontestable de réconciliation entre les deux pays, seulement, il repousse l'idée de la possession de Cuba par tout autre moyen, quant à présent du moins, qu'une acquisition en règle. Il établit avec raison, que jusqu'à présent, on doit rendre cette justice aux Etats-Unis qu'ils ne se sont étendus que par l'achat à la France, à l'Espagne, au Mexique des vastes territoires qui ont ajouté à leur importance politique et à leurs commodités commerciales. Il n'y aurait donc, dit-il, ni honte, ni remords pour l'Espagne à céder l'île de Cube, moins utile à sa métropole qu'elle ne le serait aux Etats-Unis pour qui elle est, dans les conditions actuelles, une gêne incontestable. D'ailleurs, ajoute M. Buchanan, le seul moyen d'empêcher Cuba de rester un marché d'esclaves ouvert à la traite, c'est que les Etats-Unis possèdent cette île. Dans l'opinion du Président, la civilisation est aussi engagée à ce résultat que les Etats-Unis y sont intéressés.

L'Amérique Centrale offre un vaste champ à des inquiétudes sérieuses ; on ne peut se le dissimuler au ton dont M. Buchanan parle de cette contrée en flagrant délit de violation de traités ; et déjà pour protéger la route du transit au Nicaragua, la présence de forces de terre et de mer est considérée comme indispensable, et le Président réclame du Congrès les moyens nécessaires pour agir dans le sens du maintien des droits des Etats-Unis.

M. Buchanan demande au Congrès l'autorisation de faire construire immédiatement un certain nombre de bâtiments de guerre, destinés à renforcer la marine et pour la protection des citoyens américains.

QUELQUES FAITS SPIRITUALISTES.

Les récits suivants sont empruntés au *Spiritual Telegraph* :

On sait qu'aux Etats-Unis, un grand nombre de médiums, le plus souvent des femmes et même des jeunes filles, entreprennent à l'intérieur de fréquentes tournées et font ainsi pénétrer la lumière dans les lieux les plus écartés. Ils servent en quelque sorte de lien entre les hommes de bonne volonté. Ce sont, non pas des apôtres comme aux anciens jours, mais des interprètes; ils n'enseignent pas, ils attestent. Il en est que l'orgueil égare et qui se croint appelés à une mission céleste ; d'autres sont menteurs, d'autres avides de gain. L'erreur est essentiellement humaine : toute religion n'a-t-elle pas ses faux prophètes, toute science ses faux savants ? Le médium préside aux expériences, il attire les manifestations ; quelquefois il prend la parole et expose, comme il les entend, les principes du spiritualisme à des auditeurs toujours nombreux. Mais un fait très rare est celui où un esprit disserte publiquement par sa voix. Ce fait s'est produit à Hopedale, Madame Cora Hatch, sous l'influence d'un jeune pasteur mort plusieurs années auparavant, a fait sur ce thème *la Philosophie de la vie*, tout un sermon magistralement traité en trois points : vie matérielle, vie intellectuelle, vie religieuse. En terminant. l'Esprit s'est nommé. Les parents, qui étaient présents, ont déclaré reconnaître le raisonnement, le style, et la plupart des arguments de leur fils décédé.

—Voici un fait curieux de télégraphie spirituelle signalé par J.-W. Maulding, résidant à Victoria (Texas:) "Javais une fille qui habitant ici avec son mari ; elle est morte le 30 mai dernier. Mon gendre, vers le milieu de juin, me quitta pour se rendre chez son père, à 120 milles de Victoria. Le soir même de son départ, l'idée me fut suggérée de m'asseoir à la table où j'avais l'habitude de converser avec les esprits. Ma fille vint me visiter et me donna une longue et consolante communication ; je la priai de suivre son mari jusqu'au lieu de sa destination, et là, de lui transmettre un message secret de ma part. A mon profond étonnement, je reçus six jours après, une lettre de mon gendre dans laquelle il répondait à ce message, en me demandant si je ne le lui avais pas envoyé par l'intermédiaire de notre morte."

—Une correspondance du *Daily Post*, journal d'Hartford, lui adresse, vers la fin de juillet dernier, un écrit détaillé des manifestations surnaturelles qui ont eu lieu à Midlestown, petite ville du Connecticut. Nous en extrayons les passages suivants :

"A huit heures, nous étions tous réunis autour d'une lourde table de chêne, qui sert à nos expériences. Malgré les efforts de deux médium, rien ne s'était produit lorsqu'au bout d'une demi-heure, la table se souleva d'un seul bond à deux pieds du plancher et retomba aussitôt. En même temps, une main invisible se mit à jouer sur le piano des mélodies tristes et douces, puis les dances les plus animées. La table, sans contact, accompagnait en marquant la mesure. La musique, ayant cessé, des coups violents se firent entendre de tous les points de la salle, la table se souleva une seconde fois et devint, pendant quelques instant, un volcan de bruits de toute sorte. Cependant miss P. médium des plus remarquables, prit la parole. "Qu'on apporte une caisse, dit-elle, la plus grande que l'on pourra trouver." Il n'y en avait pas d'autre que celle du piano qui avait été déballé dans la même journée ; on la fit passer avec quelque peine dans la salle, et nous assîmes en cercle fort inquiets de ce qui allait arriver. Tout à coup la lumière s'éteignit ; il y eut un moment comme un sourd tapotement dans la caisse. Lorsque la lumière se ralluma, nous regardâmes autour de nous : le piano avait disparu. On souleva le couvercle de la caisse : il était dedans, aussi bien emballé qu'aurait pu le faire l'ouvrier le plus adroit. De la même manière et au milieu de l'obscurité, l'instrument fut remis en place.

"On nous plongea pour la troisième fois dans les ténèbres. Alors des gémissements parurent sortir de la caisse, si profonds, si désolés, que plusieurs d'entre nous s'élancèrent à l'envi . . . Le couvercle, que nous avions laissé à terre, était placé sur la caisse et solidement fixé ; il aurait été puéril de tenter de l'enlever sans outils. Les sanglots redoublèrent et me pénétrèrent d'une horreur telle que je me précipitai vers la porte de la salle ; la porte était fermée, et nous étions prisonniers des Esprits. En même temps je me sentis refoulé en arrière par un souffle glacé, et machinalement je repris mon siége dans un état de terreur indicible. Il faisait nuit complète et les épouvantables cris continuaient. Enfin, à cette scène d'invisible douleur succéda un silence non moins effrayant. Soudain, avec un fracas qui agît sur mes nerfs comme un coup de tonnerre, la caisse éclata en morceaux, et à l'endroit où elle était, parut miss P., debout et entourée tout entière d'une auréole resplendissante. Plusieurs questions lui furent adressées, auxquelles elle répondit verbalement ou par des coups frappés. Quelqu'un demanda si l'Esprit d'une personne qu'il désigna était présent ; sur la réponse affirmative, il échangea avec lui quelques paroles et voulut en dernier lieu savoir s'il était parmi les bons Esprits. Il n'y eut point de réponse. Les coups cessèrent et le medium disparut aussi subitement qu'il s'était produit devant nous. Lorsqu'on ralluma le gaz, tout était en ordre comme auparavant ; la caisse du piano était intacte au milieu de la salle, et miss P. était plongée si profondément dans l'extase qu'il fut impossible pendant quelques instants de a rappeler à elle."

— Une dame, nommée mistriss Page et résidant à Watkins (Etat de New-York), était depuis plusieurs années en proie à une grande maladie ; abandonnée des hommes de l'art, elle avait perdu la force et le courage, son état était empiré à ce point qu'elle ne pouvait plus quitter le lit. La vie s'éloignait chaque jour. Une voisine, chez qui les communications spirituelles avaient développé de précieuses facultés, prit la malade en pitié et noua des relations d'amitié avec elle. Un jour du mois de juillet, sous l'influence des Esprits, elle entra chez madame Page, lui serra fortement les mains. la souleva doucement par dessous les épaules et la mit sur pieds; puis elle continua de la soutenir jusqu'au moment où la malade put se tenir debout et marcher seule. Ses forces revinrent rapidement, et elle ne tarda pas à devenir elle-même un medium remarquable.

—Un citoyen de Tioga (Pennsylvanie) se trouvant de passage à New-York, entend parler des manifestations qui se produisent par l'intermédiaire du docteur Redman. Il va le trouver dans l'unique but d'obtenir enfin la certitude matérielle que son âme existe ; convaincu, il porte le témoignage qui suit : "J'arrivai à quatre heures après-midi. Aussitôt des coups annoncent la présence des invisibles. Au moyen de l'alphabet, les lettres formant le nom de mon père, sont frappées l'une après l'autre ; puis, le medium saisit un crayon et écrit de droite à gauche, au rebours, une longue communication ; pendant qu'il écrivait avec une rapidité remarquable, il a tenu constamment les yeux fixés au plafond. Je reçus aussi de ma mère une communicaiton, signée et transmise de cette étrange manière. Pour en prendre connaissance, il me fallut retourner le papier et lire au travers. Le medium, afin d'achever de me convaincre, demanda à l'Esprit de ma mère de soulever la table sans contact, ce qui eut lieu à l'instant J'étais seul avec M. Redman ; nous étions complètement étrangers l'un à l'autre et aucun nom propre n'a été ni écrit ni prononcé."

Le témoin d'un pareil fait réfléchit au lieu d'oublier, et en tire les conséquences naturelles au lieu de l'obscurcir par les interprétations d'une fausse science. Car il ne suffit pas de dire : J'ai vu, si on n'ajoute ensuite : J'ai compris.

Décédé—A sa résidence, en cette ville, mardi dernier, 21 courant, M. Eugene Bercier, âgé d'environ 37 ans.

La Fete de la St. Jean

SERA célébrée par les frères de la Loge l'H∴ C∴ No. 19, le Lundi 27 courant. La L∴ se formera en procession à 10 heures du matin et se rendra à la Maison de Cour, pour entendre un discours qui sera prononcé à cette occasion.

Les frères en voyage sont invités.
Par mandement du Ven.
E. PILATE, *Secrétaire.*
Opelousas, 25 Décembre 1858.

COURSE!! COURSE!!!

UNE course aura lieu Mardi 4 Janvier prochain, 1859, sur le chemin de Martin Andrepont, connu comme étant le chemin de F. L. Pitre, à 4 milles à l'Ouest des Opelousas, entre les chevaux suivants:
1. Cheval alezan de François Joubert.
2. Cheval sague d'Alcide Bertrand.
3. Cheval baye de François D. Pitre.
4. Cheval canelle de Martin Andrepont.

Opelousas 25 Décembre 1858. 2f.

Arretez la Rumeur!

LA rumeur, avec ses cent voix, circule le bruit que le steamer *Bayou Belle* ne demeurera pas dans notre navigation durant la saison entière. Je contredis cette assertion et assure au public que ce bateau demeurera permanemment dans cette navigation. C. C. BRIDGES, *Capitaine.*
25 Décembre 1858.

PAQUEBOTS REGULIERS
Entre la Nouvelle-Orleans et les Opelousas.

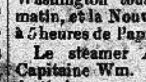
Le bateau à vapeur solide et bon marcheur W. BURTON, Capitaine Gustave E. Louillier, construit expressément pour le commerce des Opelousas, commencera ses voyages réguliers entre Washington et la Nouvelle-Orléans, quittant Washington tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis, à 5 heures de l'après-midi.

Le steamer ANNA PERRET, Capitaine Wm. C. Neal, également destiné au commerce des Opelousas, quittera Washington tous les Mercredis, à 9 du matin, et la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 5 heures de l'après-midi.

Ces deux steamers prendront du frêt pour tous les débarquements intermédiaires, par l'Atchafalaya.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.
O. HINCLEY & CO.
Opelousas, 25 Décembre 1858.

Robert Bengnerel,
Auctioneer for the Parish of St. Landry.

A VENDRE,
On offre à vendre, à des conditions avantageuses, une belle propriété avec 4 terrains, située sur le côté Ouest du Bayou Tesson, aux Opelousas, consistant en une excellente maison de résidence, cuisine, dépense, magasin à fourrage, écurie, logement pour domestiques, le tout neuf et en parfait ordre.

Pour renseignements, s'adresser au Bureau du Courrier des Opelousas. [25 Déc. 1858.

Vente Publique.
Succession de James Morgan.

IL sera vendu, en vente publique, en vertu d'un ordre de la Cour de District, par un encanteur dûment commissionné, sur l'habitation de James Morgan décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, le

Samedi, 2 Février prochain, 1859,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession du défunt, à savoir:

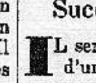
L'HABITATION sur laquelle résidait en dernier le dit feu James Morgan, située en cette Paroisse, contenant environ mille acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, consistant en une bonne maison de demeure, une sucrerie avec moulin à sucre, chaudières, etc., câbanes à nègres, magasins à maïs, écuries et autres bâtisses, et une quantité suffisante de plant de cannes pour une autre récolte sera vendue avec l'habitation.

UNE TERRE, située en cette Paroisse, adjoignant l'habitation du défunt, contenant huit cent quatre-vingt-dix acres.

Trois Cents Acres de Terre, situés sur le Bayou Waxia, en cette Paroisse.

UNE AUTRE TERRE, contenant trois cent soixante-quinze acres, située en cette Paroisse, sur le *Cow Bayou*, en arrière de l'habitation de Webb.

Trois cent trente-six acres de Terre, située en cette Paroisse, sur le Bayou Bœuf, tenant à l'habitation de Madame Littell.

Une Portion de Terre, située sur Ellen Bayou, en cette Paroisse, contenant deux cents acres.

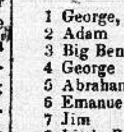
30 ESCLAVES,
A SAVOIR:

1 George, nègre âgé d'environ 55 ans.
2 Adam " " 50 "
3 Big Ben " " 40 "
4 George " " 35 "
5 Abraham " " 30 "
6 Emanuel " " 25 "
7 Jim " " 23 "
8 Little Ben " " 21 "
9 Roméo " " 15 "
10 Charles, " " 11 "
11 Lucie, négresse, " 40 "
12 Lavinia " " 16 "
13 Ellen " " 16 "
14 Charlotte " " 18 "
15 Rose " " 14 "
16 Milly " " 30 "
17 Daphné " " 20 "
18 Harriette " " 24 "
19 avec son enfant, Hannah, de 1 "
20 Margaret négresse âgée d'env. 28 "
—avec ses deux enfants :
21 Mary âgée d'environ 8 "
22 Fanny " " 5 "
23 Eliza négresse âgée d'environ 10 "
24 Hannah " 40 "
25 avec son enfant, Caroline, de 5 "
26 Nancy négresse âgée d'environ 21 "
—avec ses trois enfants :
27 Jane âgée d'environ 5 "
28 Adam, " 3 "
29 Lethe-Ann, enfant à la mamelle.
30 Minty, négresse âgée d'environ 18 "

Quatorze Mulets; 4 Chevaux créoles; 1 cheval américain; 2 paires de bœufs de tire; 20 têtes de moutons; environ 50 têtes de cochons; un lot d'outils de tonnellier; 3 passe-partout; égoine, tarrières, ciseaux; un moulin à maïs; outils aratoire, compas et chaîne d'arpenteur; une boîte d'instruments mathématiques; un Buggy et harnais; meubles meublants; batterie de cuisine; une chaudière à sucre et un lot de maïs.

Conditions:—Toutes sommes de cinquante piastres et au-dessous, payables comptant. Les effets mobiliers à un crédit de douze mois du jour de la vente, pourvu que le montant de l'achat aille au-delà de cinquante piastres. Les esclaves à un crédit de douze mois, du jour de la vente. L'habitation et les terres à un crédit de un, deux et trois ans, du jour de la vente, payables en trois paiements annuels et égaux. Les acquéreurs devant fournir leurs obligations avec caution solidaire à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire.—Lesdites obligations faites payables au bureau de Caleb L. Swayzé, en la ville des Opelousas, à l'ordre du tireur, et par lui endossées; lesquelles porteront intérêt à 8 pour cent, de l'échéance. Les terres et les esclaves demeurant hypothéqués jusqu'au paiement final du principal et des intérêts qui pourront s'accroître. Aucune propriété ne sera livrée avant que les conditions de la vente ne soient remplies. C. L. SWAYZE,
Exécuteur Testamentaire de la succession de James Morgan.
Opelousas 25 Décembre 1858.

VENTE A L'ENCAN
DES SOURCES DE BELL-CHENEY.

LE soussigné, quittant la Paroisse pour aller demeurer à la Nouvelle-Orléans, où il va se fixer, fera vendre à l'encan, sur les lieux, par l'intermédiaire d'un encanteur public, le

Lundi, 3 Janvier prochain, 1859,

cette charmante et agréable retraite d'Eté, si favorablement connue sous le rapport des qualités minérales de ses eaux. Cette propriété est à environ 36 milles nord-ouest des Opelousas, et se trouve à moins de 4 milles du tracé du chemin de fer des Opelousas et ne peut manquer de devenir d'une très grande valeur dès que le chemin se finira.

AUSSI:
5 ESCLAVES,

des deux sexes et de différents âges, parmi lesquels se trouvent des domestiques de maison ; le Ménage, Vins, &c., &c.

Conditions :—Très aventageuses aux acquéreurs. LOUIS A. PATIN.
Opelousas, 11 Décembre, 1858.

Vente Publique.
Par le soussigné, encanteur public, dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est par le présent averti qu'il sera offert, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur l'habitation ci-après décrite, à la Vieille Grande-Prairie, en cette Paroisse, par le soussigné encanteur, le

Mardi, 28 décembre prochain 1858

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de Joseph Deshotels, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir :

L'Habitation,

qu'occupait en dernier lieu le défunt, située à la Vieille Grande-Prairie, dans la Paroisse St. Landry, mesurant quatre cent quatre-vingts arpents de superficie, (plus ou moins) bornée à l'Est par la terre de la veuve de Pierre Guillory, au Sud par la terre de Salomon Soileau et Marcelin Lafleur, à l'Ouest par Léandre Deshotels, et au Nord par le Bayou Crocodile, ensemble avec toutes les

BATISSES ET ***Ameliorations***

qui y sont érigées et qui en dépendent.

26 ESCLAVES,
A savoir :

Thomas, nègre âgé de 33 ans.
Lise, négresse âgée d'environ 33 ans, avec ses cinq enfants : François, de 7 ans ; Marguerite, de 5 ans ; Célina, de 3 ans ; Célimène, de 3 ans, et Dupréville, de 7 mois.
Dick, nègre âgé d'environ 39 ans.
Sunday, nègre âgé d'environ 34 ans.
Alfred, nègre âgé d'environ 24 ans.
Idée, négresse âgée d'environ 20 ans, avec ses deux enfants : Wales, de 2 ans, et Gustave de 6 mois.
Judey, nègre âgé de 21 ans.
Jeff, nègre âgé de 21 ans.
Georges, nègre âgé de 24 ans,
Jean, nègre âgé de 14 ans.
Niuine, négresse âgée d'environ 33 ans, avec ses trois enfants : Jean-Pierre, de 8 ans ; Augustin, de 5 ans, et Evariste, de 6 mois.
Havey, nègre âgé d'environ 10 ans.
Jean-Baptiste, nègre âgé d'environ 10 ans.
Patience, négresse âgée d'environ 28 ans, avec son enfant, Jean-Louis, d'un an.
Gérard, nègre âgé d'environ 12 ans.
Six Chevaux américains.
Deux Chevaux créoles.
Une Jument américaine et son Poulain.
Sept Juments et divers jeunes Chevaux.
Quatre paires de Bœufs de tire.
Un troupeau de 100 têtes de moutons.
Neuf têtes de Bêtes Chevalines.
Soixante-dix têtes de Bêtes à cornes douces.
Soixante-quinze têtes de Cochons.
Deux mille cinq cents barils de maïs.
Dix meules de Paille de maïs.
Quinze barils de Riz.
Cent cinquante barils de patates.
Deux Buggys.
Une Calèche.
Deux Charrettes à bœufs.
Outils aratoires.
Meubles de maison.
Ustensiles de cuisine, et beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions :— Tontes sommes de dix piastres et au-dessous, payables le 1er d'Avril mil huit cent soixante, et toutes sommes au-dessus de dix piastres, payables une moitié le 1er d'Avril mil huit cent soixante, et l'autre moitié le 1er d'Avril suivant, 1861 ; et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à leur échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, de leur échéance jusqu'au paiement. Les acquéreurs fournissant sécurité à la satisfaction de l'administrateur de la Succession, et de plus, la terre et les esclaves demeurant spécialement hypothéqués à ladite succession jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts. LOUIS STAGG,
Encanteur.
Opelousas, 27 Novembre, 1858.

Vente Publique.
Succession de feu James B. Davis.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la dernière résidence de feu James B. Davis, située sur le Bayou Rouge, par la voie d'un encanteur, ou par le soussigné administrateur, le

Mardi, 18 *Janvier prochain* 1859,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la Succession du dit James B. Davis, décédé, à savoir :

UN CERTAIN
MORCEAU DE TERRE,

situé sur le Bayou Rouge, dans la Paroisse St. Landry, borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des terres de B. J. Sage, et au Sud par des terres de John J. Morgan, et mesurant cent soixante acres.

SEPT ESCLAVES, à savoir :

Nathan, nègre âgé d'environ 40 ans.
Silas, " 22 "
Rollins, " 18 "
Ferreby, négresse, 17 "
Alice, " 15 "
Margaret, " 5 "

Bœufs de tire, Mulets, Chevaux, un lot de Moutons, Cochons, Charrettes à bœufs, Charrette à cheval, Buggy, Chaland, Esquif, Outils aratoires, Meubles de maison, Ustensiles de cuisine et beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions :—Un cinquième du prix d'achat payable comptant, et la balance payable à un et deux ans de crédit, à partir du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant sécurité solidaire, à la satisfaction de l'administrateur, et la terre et les esclaves demeurant spécialement hypothéqués à la dite succession jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts, et de plus, toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à leur échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur échéance.
JOSEPH P. DAVIS,
Administrateur.
Opelousas, 18 Décembre, 1858.

Vente Publique.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu, en vente publique, par la voie d'un encanteur dûment commissionné, sur l'habitation ci-dessous décrite, dans la Prairie Laurent, le

Mardi, 25 Janvier prochain, 1859,

les propriétés ci-après décrites, à savoir :—

UNE BELLE HABITATION SUCRIERE,

située sur le Bayou Têche, à sept milles des Opelousas, et à six du Port Barré, mesurant 3,000 arpents, plus ou moins, dont 650 sont en état de haute production et 2,100 arpents de terre boisée, avec assez de cypres pour l'usage de l'habitation, ensemble avec toutes

LES BATISSES ET ***Ameliorations***

qui y sont, consistant en une Sucrerie et Purgerie en briques, moulin à vapeur, capable de passer 15 boucauts par jour, deux équipages ; Moulin à coton et à gruau ; Cabânes à nègres, Ecuries, Maison de résidence et autres améliorations.

77 ESCLAVES,
A SAVOIR:

1	Sam Congo, nègre de champ, âgé de	35 ans.
2	Elizabeth, couturière et cuisinière.	26
3	Robert, excellent sucrier, et laboureur,	30
4	Caroline, sa femme, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse,	26
5	John, son enfant,	5
6	Robert,	3
7	Laura,	1
8	Jane, et sa famille,	25
9	Sarah,	11
10	Sidney,	9
11	Aimée,	7
12	Betsy,	4
13	Jacob, charretier,	40
14	Dinah, sa femme, cuisinière,	30
15	Cecilia, son enfant,	8
16	Henry Collins, nègre de champ, labour.,	25
17	Sophia, sa femme,	20
18	Rosalie,	5
19	Siméon,	2
20	John, laboureur excellent,	22
21	Becky, sa femme, négresse de champ,	25
22	Sylvanie,	6
23	Elias,	3
24	Guillaume, laboureur excellent,	30
25	Julia Ann, domestique de maison et négresse de champ,	30
26	Louisiana, sa fille,	13
27	Warren,	5
28	Big Sam, bon sucrier et charretier,	35
29	Charity, négresse de champ [maladive],	35
30	Tillman,	10
31	York, excellent travailleur et assez bon charpentier,	32
32	Gertrude, sa femme, cuisinière et négresse de champ,	28
33	Anthony, excellent nègre,	13
34	Joe,	10
35	Watkins,	7
36	Peter,	2
37	Henry Brent, excellent tonnelier et nègre de champ,	31
38	Judith, sa femme, négresse de champ,	28
39	Edmond,	10
40	George Washington, No. 1,	32
41	Peggy, négresse de champ,	29
42	Martha,	8
43	Alexander,	5
44	William, affligé d'une hernie, équarrisseur et nègre de champ,	55
45	Betsy, sage-femme,	50
46	Tom William, nègre de champ excellent,	26
47	Jack Benjo, ingénieur,	35
48	Hannah, négresse de champ,	30
49	Lucy,	40
50	Johnson, excellent maçon, bon charpentier d'habitation,	55
51	Julia, sa femme, négresse de champ,	22
52	Caroline Black, négresse de champ,	21
53	Wesley,	3
54	George Reckenbacker, excellent laboureur,	24
55	Eliza, sa femme, excellente négresse de champ,	24
56	Dick,	2
57	Isaac, nègre de champ et laboureur,	35
58	Maria,	30
59	Jim, excellent sujet,	21
60	Rachel,	16
61	Pierre, laboureur,	19
62	Toussaint,	19
63	Madison, excellent bucheron,	25
64	David, ordinaire,	40
65	Thomas, excellent travailleur, laboureur	28
66	Jackson, excellent forgeron,	26
67	Frances, domestique de maison et négresse de champ,	22
68	Anaise,	5
69	Aaron,	3
70	Manuel, affligé d'une hernie, jardinier,	60
71	Albert, nègre de champ,	45
72	Ellen, bonne travailleuse,	20
73	Lewis, son enfant,	"
74	Charles, nègre de champ,	50
75	Clinchin, paltrenier,	60
76	Horace, nègre de champ,	32
77	Pithion, marron,	36

EGALEMENT:

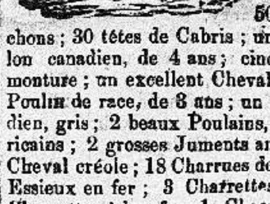
Soixante-dix Mulets de choix, tous jeunes ; six Jumens créoles; six paires Bœufs de tire; 5 Bœufs; 7 Vaches à lait et leurs veaux ; 50 têtes de Cochons ; 30 têtes de Cabris ; un superbe Etalon canadien, de 4 ans ; cinq Chevaux de monture ; un excellent Cheval de sulky , un Poulin de race, de 8 ans ; un Poulain canadien, gris ; 2 beaux Poulains, batards-américains ; 2 grosses Juments américaines ; 1 Cheval créole ; 18 Charrues de Garretts ; 10 Essieux en fer ; 3 Charrettes à mulets ; 2 Charrettes à bœufs ; 1 Charrette à cheval, essieu en fer ; 12 Herses ; 1 Diable, essieu en fer ; 6,000 barils de maïs ; 225 charretées de Foin ; 20 charretées de Fèves ; 600 cordes de Bois, à la Sucrerie, et 300 dans le bois ; du Plant de Cannes suffisant à 200 acres de terre ; Harnais et Outils de l'habitation ainsi que trois Chaudières à sucre, superflues, et 500 Briques à feu.

Conditions : — Toutes sommes de cinquante piastres et au-dessous, comptant, et toutes sommes au-dessus de cinquante piastres, payables en trois termes annuels et égaux, à partir du jour de la vente ; les acquéreurs fournissant bonne sécurité personnelle, et la terre et les esclaves demeurant hypothéqués jusqu'au plein et entier paiement du prix. Les billets porteront 8 pour cent d'intérêt de leur échéance au paiement.
LASTRAPES FRERES.
Opelousas, 11 Décembre, 1858.

A vendre à l'amiable,

UN Nègre âgé d'environ 25 ans, bon laboureur et nègre de champ. En payant un tiers comptant, un crédit raisonnable sera accordé. Pour plus de renseignements, s'adresser à l'Editeur du *Courrier des Opelousas.*
11 Décembre, 1858.